

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XIII<sup>e</sup> Législature**

---

**SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010**

Séances du jeudi 12 novembre 2009

Articles, amendements et annexes



**JOURNAUX  
OFFICIELS**

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

---

## **50<sup>e</sup> séance**

Projet de loi de finances pour 2010 (seconde partie) .....	3
--	---

## **51<sup>e</sup> séance**

Projet de loi de finances pour 2010 (seconde partie) .....	9
--	---

## 50<sup>e</sup> séance

### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2010 (SECONDE PARTIE)

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2010 (n° 1946)

#### TITRE I<sup>er</sup>

#### AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2010. - CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

#### I. – CRÉDITS DES MISSIONS

#### Article 35 Crédits du budget général

Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 381 497 569 780 € et de 380 029 019 022 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

#### Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

#### État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b> .....	559 259 658	553 859 658
Coordination du travail gouverne- mental .....	479 261 283	467 461 283
<i>Dont titre 2</i> .....	155 134 142	155 134 142
Protection des droits et libertés .....	79 998 375	86 398 375
<i>Dont titre 2</i> .....	47 319 660	47 319 660

**Amendement n° 196** présenté par M. Dosièrè et Mme Batho.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i> .....	0	0
Protection des droits et libertés	0	0
<i>Dont titre 2</i> .....	0	0

PROGRAMMES	+	-
<b>TOTAUX</b> .....	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>
<b>SOLDE</b> .....	<b>-1 000 000</b>	

**Amendement n° 159** présenté par M. Brard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances M. Mallié, M. Binetruy, M. Michel Bouvard, M. Dell'Agnola, M. Diefenbacher, M. Francina, M. Gorges, Mme Grosskost et Mme Pavy.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0
<i>Dont titre 2</i> .....	0	0
Protection des droits et libertés .....	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i> .....	0	0
<b>TOTAUX</b> .....	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>
<b>SOLDE</b> .....	<b>-1 000 000</b>	

**Amendement n° 148** présenté par M. Warsmann.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0
<i>Dont titre 2</i> .....	0	0
Protection des droits et libertés .....	0	648 545
<i>Dont titre 2</i> .....	0	0
<b>TOTAUX</b> .....	<b>0</b>	<b>648 545</b>
<b>SOLDE</b> .....	<b>-648 545</b>	

**Amendement n° 198** présenté par M. Dosièrè.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	123 875
<i>Dont titre 2</i> .....	0	0
Protection des droits et libertés .....	0	0
<i>Dont titre 2</i> .....	0	0
<b>TOTAUX</b> .....	<b>0</b>	<b>123 875</b>
<b>SOLDE</b> .....	<b>-123 875</b>	

**Mission « Publications officielles  
et information administrative »**

**Article 36  
Crédits des budgets annexes**

Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 2 151 756 011 € et de 2 130 326 793 €, conformément à la répartition par budget annexe donnée à l'état C annexé à la présente loi.

**État C**

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Publications officielles et information administrative .....</b>	<b>199 427 423</b>	<b>192 866 205</b>
Édition et diffusion .....	101 033 168	99 593 426
<i>Dont charges de personnel .....</i>	<i>31 359 667</i>	<i>31 359 667</i>
Pilotage et activités de développement des publications .....	98 394 255	93 272 779
<i>Dont charges de personnel .....</i>	<i>41 256 010</i>	<i>41 256 010</i>

**Mission « Pouvoirs publics »**

**État B**

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Pouvoirs publics.....</b>	<b>1 017 647 695</b>	<b>1 017 647 695</b>
Présidence de la République .....	112 533 700	112 533 700
Assemblée nationale .....	533 910 000	533 910 000
Sénat .....	327 694 000	327 694 000
La chaîne parlementaire .....	30 935 000	30 935 000
Indemnités des représentants français au Parlement européen .....	0	0
Conseil constitutionnel .....	11 633 400	11 633 400
Haute Cour .....	0	0
Cour de justice de la République .....	941 595	941 595

**Amendement n° 200** présenté par M. Dosière et Mme Batho.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Présidence de la République .....	0	1 000 000
Assemblée nationale .....	0	0
Sénat .....	0	0
La chaîne parlementaire .....	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen .....	0	0
Conseil constitutionnel .....	0	0
Haute Cour .....	0	0
Cour de justice de la République .....	0	0
<b>TOTAUX .....</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>
<b>SOLDE.....</b>	<b>-1 000 000</b>	

**Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

**État B**

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Conseil et contrôle de l'État .....</b>	<b>589 796 356</b>	<b>569 959 977</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives .....	347 031 993	321 695 614
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>260 220 340</i>	<i>260 220 340</i>
Conseil économique, social et environnemental .....	37 556 882	37 556 882
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>30 656 882</i>	<i>30 656 882</i>
Cour des comptes et autres juridictions financières .....	205 207 481	210 707 481
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>176 553 432</i>	<i>176 553 432</i>

**Mission « Enseignement scolaire »**

**État B**

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Enseignement scolaire .....</b>	<b>60 901 804 155</b>	<b>60 848 177 996</b>
Enseignement scolaire public du premier degré .....	17 610 493 756	17 610 493 756
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>17 557 933 756</i>	<i>17 557 933 756</i>
Enseignement scolaire public du second degré .....	29 044 612 571	29 044 612 571
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>28 888 162 571</i>	<i>28 888 162 571</i>
Vie de l'élève .....	3 768 279 640	3 768 279 640
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>1 709 608 984</i>	<i>1 709 608 984</i>
Enseignement privé du premier et du second degrés .....	7 045 577 056	7 045 577 056
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>6 286 946 362</i>	<i>6 286 946 362</i>
Soutien de la politique de l'éducation nationale .....	2 148 978 168	2 109 852 009
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>1 327 214 814</i>	<i>1 327 214 814</i>
Enseignement technique agricole ...	1 283 862 964	1 269 362 964
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>812 851 905</i>	<i>812 851 905</i>

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 10** présenté par M. Le Mèner, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis et **n° 9** présenté par M. Gaudron.

Après l'article 54, insérer l'article suivant :

Enseignement scolaire

Au plus tard le 30 juin 2010, le Gouvernement transmet au Parlement un rapport sur les moyens financiers et en personnels consacrés à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés.

**Mission « Économie »**

**État B**

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Économie.....</b>	<b>1 959 474 943</b>	<b>1 938 930 571</b>
Développement des entreprises et de l'emploi .....	1 130 633 398	1 115 733 398

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<i>Dont titre 2</i> .....	423 162 340	423 162 340
Tourisme .....	58 080 600	56 680 598
Statistiques et études économiques .	422 731 779	418 487 409
<i>Dont titre 2</i> .....	361 660 379	361 660 379
Stratégie économique et fiscale .....	348 029 166	348 029 166
<i>Dont titre 2</i> .....	162 571 702	162 571 702

## Économie

### Article 53

#### Prorogation de la garantie accordée à Dexia

Au premier alinéa du IV de l'article 6 de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, la date : « 31 octobre 2009 » est remplacée par la date : « 31 octobre 2010 », et les mots : « arrivent à échéance avant le 31 octobre 2011 » sont remplacés par les mots : « ont une durée de quatre ans au plus ».

### Article 54

#### Prorogation de la garantie accordée à la Société de financement de l'économie française (SFEF)

- ① L'article 6 de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie est ainsi modifié :
- ② 1° Le C du II est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ③ « En cas de circonstances exceptionnelles caractérisées par une perturbation grave de l'accès des établissements de crédit aux marchés financiers constatée par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'économie, la garantie de l'État prévue aux A et B est accordée à des titres de créances émis avant le 31 décembre 2010 et d'une durée maximale de cinq ans ».
- ④ 2° Au VI, les mots : « chaque trimestre » sont remplacés par les mots : « chaque semestre » et la phrase suivante est ajoutée : « En cas de mise en œuvre des dispositions du second alinéa du C du II, ce rapport est adressé au Parlement chaque trimestre. ».

**Amendement n° 268** présenté par le Gouvernement.

Après l'article 54, insérer l'article suivant :

I. – Au premier alinéa de l'article 125 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008, l'année : « 2009 » est remplacée par l'année : « 2010 ».

II. – À la fin de la première phrase de l'avant-dernier alinéa du I de l'article 21 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative pour 2009, l'année : « 2009 » est remplacée par l'année : « 2010 ».

## Mission « Plan de relance de l'économie »

### État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Plan de relance de l'économie.....</b>	<b>2 340 000 000</b>	<b>4 102 000 000</b>
Programme exceptionnel d'investissement public .....		1 454 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi .....	2 050 000 000	2 050 000 000
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité .....	290 000 000	598 000 000

**Amendement n° 245** présenté par M. Eckert et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Programme exceptionnel d'investissement public .....	0	100 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi .....	100 000 000	0
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité .....	0	0
<b>TOTAUX</b> .....	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>SOLDE</b> .....	<b>0</b>	<b>0</b>

**Amendement n° 246** présenté par M. Eckert et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Programme exceptionnel d'investissement public .....	0	60 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi .....	60 000 000	0
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité .....	0	0
<b>TOTAUX</b> .....	<b>60 000 000</b>	<b>60 000 000</b>
<b>SOLDE</b> .....	<b>0</b>	<b>0</b>

**Amendement n° 247** présenté par M. Eckert et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Programme exceptionnel d'investissement public .....	0	50 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi .....	50 000 000	0
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité .....	0	0
<b>TOTAUX</b> .....	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<b>SOLDE</b> .....	<b>0</b>	<b>0</b>

### Article 37

#### Crédits des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers

- ① Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers, des autorisations d'engage-

ment et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 130 370 212 149 € et de 130 108 212 149 €, conformément à la répartition par compte donnée à l'état D annexé à la présente loi.

### État D

#### Répartition, par mission et programme, des crédits des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers

#### Comptes d'affectation spéciale

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route</b>	<b>212 050 000</b>	<b>212 050 000</b>
Radars .....	196 000 000	196 000 000
Fichier national du permis de conduire .....	16 050 000	16 050 000
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>114 500 000</b>	<b>119 500 000</b>
Développement et transfert en agriculture .....	52 100 000	51 600 000
Recherche appliquée et innovation en agriculture .....	62 400 000	67 900 000
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>900 000 000</b>	<b>900 000 000</b>
Contribution au désendettement de l'État .....	30 000 000	30 000 000
Contribution aux dépenses immobilières .....	140 000 000	140 000 000
Contribution aux dépenses immobilières : expérimentations Chorus .....	730 000 000	730 000 000
<b>Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien</b>	<b>600 000 000</b>	<b>600 000 000</b>
Désendettement de l'État .....	0	0
Optimisation de l'usage du spectre hertzien .....	600 000 000	600 000 000
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>5 000 000 000</b>	<b>5 000 000 000</b>
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État .....	1 000 000 000	1 000 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État .....	4 000 000 000	4 000 000 000
<b>Pensions</b>	<b>51 123 993 529</b>	<b>51 123 993 529</b>
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité .....	46 682 000 000	46 682 000 000
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>46 681 500 000</i>	<i>46 681 500 000</i>
Ouvriers des établissements industriels de l'État .....	1 810 785 929	1 810 785 929
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>1 801 907 589</i>	<i>1 801 907 589</i>
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions .....	2 631 207 600	2 631 207 600
<i>Dont titre 2 .....</i>	<i>15 100 000</i>	<i>15 100 000</i>
<b>Totaux .....</b>	<b>57 950 543 529</b>	<b>57 955 543 529</b>

\*  
\* \*

#### COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Accords monétaires internationaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine .....	0	0
Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale .....	0	0
Relations avec l'Union des Comores .....	0	0
<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>7 850 744 588</b>	<b>7 850 744 588</b>
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune .....	7 500 000 000	7 500 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics .....	100 000 000	100 000 000
Avances à des services de l'État .....	250 744 588	250 744 588
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 122 754 032</b>	<b>3 122 754 032</b>
France Télévisions .....	2 092 233 200	2 092 233 200
ARTE France .....	241 934 420	241 934 420
Radio France .....	583 862 843	583 862 843
Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure .....	117 517 100	117 517 100
Institut national de l'audiovisuel .....	87 206 469	87 206 469
<b>Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>339 600 000</b>	<b>339 600 000</b>
Avances au titre du paiement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres .....	339 600 000	339 600 000
Avances au titre du paiement de la majoration de l'aide à l'acquisition de véhicules propres en cas de destruction simultanée d'un véhicule de plus de quinze ans .	0	0
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>59 991 800 000</b>	<b>59 991 800 000</b>
Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie .....	6 800 000	6 800 000
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes .....	59 985 000 000	59 985 000 000
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>1 004 000 000</b>	<b>737 000 000</b>
Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure .....	400 000 000	300 000 000
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France .....	229 000 000	229 000 000
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	375 000 000	208 000 000
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>110 770 000</b>	<b>110 770 000</b>
Prêts et avances à des particuliers ou à des associations .....	770 000	770 000
Prêts pour le développement économique et social .....	10 000 000	10 000 000
Prêts à la filière automobile .....	100 000 000	100 000 000
<b>Totaux .....</b>	<b>72 419 668 620</b>	<b>72 152 668 620</b>

#### Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

#### État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>829 022 709</b>	<b>849 383 668</b>

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Sport .....	215 036 242	227 234 201
Jeunesse et vie associative .....	192 853 786	193 053 786
Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative .....	421 132 681	429 095 681
<i>Dont titre 2</i> .....	<i>378 912 672</i>	<i>378 912 672</i>

### Sport, jeunesse et vie associative

#### Article 60

#### Relèvement de la contribution sur la cession des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives au profit de la lutte contre le dopage

- ① I. – Au sixième alinéa de l'article 302 *bis* ZE du code général des impôts, le taux : « 5 % » est remplacé par le taux : « 5,5 % ».

- ② II. – Le II de l'article 59 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999), modifiée par la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, est complété par la phrase suivante :

- ③ « Toutefois, une fraction de 10 % de cette contribution est affectée, dans la limite de 4 millions d'euros, à l'Agence française de lutte contre le dopage. »

- ④ III. – À l'article L. 411-2 du code du sport, après les mots : « est affectée » sont insérés les mots : « , pour partie, ».

- ⑤ IV. – Les dispositions du présent article sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Amendement n° 7** présenté par Mme Buffet.

À l'alinéa 1, substituer au taux :

« 5,5 % »,

le taux :

« 10 % ».

# ANALYSE DES SCRUTINS

## 50<sup>e</sup> séance

### SCRUTIN n° 450

*sur l'amendement n° 159 de la commission à l'article 35 du projet de loi de finances pour 2010 (mission : Direction de l'action du gouvernement)(crédits de la HALDE).*

Nombre de votants .....	74
Nombre de suffrages exprimés .....	72
Majorité absolue .....	37
Pour l'adoption .....	30
Contre .....	42

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (316) :

*Pour* : 30 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Contre* : 12. – MM. Emile **Blessig**, Gérard **Cherpion**, Mme Marianne **Dubois**, MM. Philippe **Gosselin**, François **Goulard**, Mme Claude **Greff**, MM. Guénaél **Huet**, Christian **Kert**, Jean-Philippe **Maurer**, Damien **Meslot**, Jean-Sébastien **Vialatte** et Gérard **Voisin**.

*Abstentions* : 2. – Mme Laure de La **Raudière** et M. Robert **Lecou**.

*Non-votants* : M. Bernard **Accoyer** (président de l'Assemblée nationale) et Mme Catherine **Vautrin** (président de séance).

#### Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (204) :

*Contre* : 27 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

#### Groupe Gauche démocrate et républicaine (25) :

*Contre* : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

#### Groupe Nouveau Centre (24) :

*Contre* : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

#### Non-inscrits (8).

### SCRUTIN n° 451

*sur l'amendement n° 148 de M. Warsmann à l'article 35 du projet de loi de finances pour 2010 (mission : Direction de l'action du gouvernement)(crédits de la HALDE).*

Nombre de votants .....	85
Nombre de suffrages exprimés .....	83
Majorité absolue .....	42
Pour l'adoption .....	53
Contre .....	30

L'Assemblée nationale a adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (316) :

*Pour* : 52 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Abstentions* : 2. – MM. Christophe **Priou** et Frédéric **Reiss**.

*Non-votants* : M. Bernard **Accoyer** (président de l'Assemblée nationale) et Mme Catherine **Vautrin** (président de séance).

#### Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (204) :

*Contre* : 28 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

#### Groupe Gauche démocrate et républicaine (25) :

*Contre* : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

#### Groupe Nouveau Centre (24) :

*Pour* : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

#### Non-inscrits (8).